



NOTE D'INFORMATIONS

La nouvelle adresse mail de la mairie est mairie@veslud.fr

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes.

Cette harmonisation des modes de scrutin vise à favoriser la parité femme/homme et la cohésion dans les conseils municipaux.

La date limite des inscriptions sur la liste électorale a été fixée **au 06 février 2026**. : demande **d'inscription en ligne sur service-public.gouv.fr** ou en mairie. Se munir d'une pièce d'identité récente et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie se déroulera **le mardi 11 novembre à 18h** avec l'association des A. C.

Le monument aux morts ainsi que la montée du cimetière seront illuminés par des bougies. Des projecteurs seront mis en place au cimetière communal et au cimetière militaire allemand.

- Dépôt de gerbe au monument aux morts et lecture des discours
- Visite des sépultures des victimes militaires et montée au cimetière allemand
- Vin d'honneur à la salle des fêtes avec une exposition et un film sur Veslud sous l'occupation allemande

ARBRE DE NOEL LE SAMEDI 13 DECEMBRE

- Remise de Colis ou repas pour les personnes de 67 ans au moins
Repas chez Mélo le samedi midi. Les colis seront distribués le soir à la salle des fêtes.
- Distribution de cadeaux aux enfants jusqu'à 10 ans par le Père Noël à 18 h à la salle des fêtes. La rue des Quatre Rues sera fermée à la circulation.

CONCERT DE NOEL

Concert gratuit à la salle des fêtes le **samedi 6 décembre à 19h** avec deux chorales Laon Chanteur et Axo Chœur et une conteuse, Mme Guille.

MESURES DE CLAUSTRATION DES VOLAILLES

La France passe en niveau de risque « élevé » en matière d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) suite à la publication de l'arrêté ministériel du 17/10/2025. Cela entraîne la mise en œuvre de mesures de prévention et de biosécurité renforcées sur l'ensemble du territoire.

La mesure principale est la claustration des volailles (confinement en bâtiment), ou leur protection par des filets, visant à interdire tout contact entre la basse-cour et les oiseaux sauvages.

MANIFESTATIONS proposées par le comité des fêtes

- Soirée Beaujolais Nouveau le 21 novembre à 19h
- Bourse aux jouets le dimanche 30 novembre : ouverture au public de 10h à 17h.

Salutations citoyennes.



Le Maire,


Gérard LOISEAUX